

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-sept février à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHAILLEVETTE, dûment convoqué le 20 février 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Noël Vincent GRIOLET, Maire

Présents : Messieurs Noël Vincent GRIOLET, Guy MARY, Philippe MENADIER, François de SARIAC, Robert DUC, Yann LE TALLEC, Mesdames Sylviane SANCHEZ, Nathalie GASS, Angèle BAZIN.

Absents excusés : Monsieur Thomas DÉBARBOUILLÉ, Monsieur Anthony DESMOULINS, Monsieur Denis VOLAY ayant donné pouvoir à Monsieur Guy MARY

Secrétaire de séance : Monsieur Guy MARY

2020FEV01 : Approbation du PV de la réunion du conseil municipal du 23 janvier 2020

Le conseil municipal d'approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 23 janvier 2020

2020FEV02 : Compte administratif 2019 commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Robert DUC, doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Noël Vincent GRIOLET, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après que le Maire soit sorti, a délibéré, à l'unanimité des membres restants,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2019, lequel peut se résumer ainsi :

	COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL					
	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	-136 745,37			438 562,64		301 817,27
Opérations exercice	-731 489,24	752 995,44	-811 096,13	1 064 534,51	-1 542 585,37	1 817 529,95
Résultat exercice	21 506,20			253 438,38	21 506,20	274 944,58
TOTAUX CUMULÉS	-115 239,17			692 001,02		576 761,85

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2020FEV03 : Compte administratif 2019 Ports

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Robert DUC, doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Noël Vincent GRIOLET, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après que le Maire soit sorti, a délibéré, à l'unanimité des membres restant,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2019, lequel peut se résumer ainsi :

	COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE PORTS					
	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		143 067,81		15 732,04		158 799,85
Opérations exercice	-7 559,45	10 969,85	-45 314,66	35 971,28	-52 874,11	46 941,13
Résultat exercice		3 410,40		-9 343,38		-5 932,98
TOTAUX CUMULÉS		146 478,21		6 388,66		152 866,87

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

3°) reconnaît qu'il n'y a pas de reste à réaliser

4°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5°) acte que ce compte administratif est le dernier et que budget est clos en raison du transfert de concession des ports de Chaillevette et Chatressac au Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre au 1^{er} janvier 2020. Les excédents seront transférés dans un premier temps sur le budget de la commune, puis une délibération ultérieure déterminera le transfert au budget du Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre.

2020FEV04 : Compte gestion 2019 Commune

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019 de la Commune,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion de la Commune dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et acte qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2020FEV05 : Compte de Gestion 2019 Ports

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019 du Port,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal devra se prononcer sur le compte de gestion du Port dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et acter qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2020FEV06 : Affectation du résultat du budget de la Commune

Monsieur le Maire rappelle les résultats du compte administratif 2019 :

Affectation du résultat budget de la commune :

INVESTISSEMENT :

Résultats antérieurs reportés :	-136 745,37 €	
Recettes réalisées	752 995,44 €	
Dépenses réalisées	-731 489,24 €	
Solde d'exécution	-115 239,17 €	Prévision DI 001 BP 2020
Restes à réaliser dépenses :	-119 278,00 €	
Restes à réaliser recettes :	0,00 €	
Besoin de financement	-234 517,17 €	

FONCTIONNEMENT :

Résultat antérieur reporté	438 562,64 €
Recettes réalisées	1 064 534,51 €
Dépenses réalisées	-811 096,13 €
Résultat à affecter	692 001,02 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation en réserves	-234 517,17 €	Prévision 1068 BP 2020
Report à nouveau :	457 483,85 €	Prévision RF 002 BP 2020

2020FEV07 : Taux d'imposition 2020

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2020 et de les maintenir comme suit :

- taxe d'habitation : 12.54 %
- foncier bâti : 17.98 %
- foncier non bâti : 30.92 %

2020FEV08 : Subvention 2020 aux associations

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accorder les subventions, suite aux demandes effectuées par les associations, telles que proposées par la commission des finances du 10 février 2020, soit :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2019	MONTANTS 2020 SOLLICITÉS	PROPOSITIONS 2020
GROUPEMENT DES PENSIONNES DE LA MARINE MARCHANDE DE LA TREMBLADE	200,00 €	200,00 €	200,00 €
FNACA DE LA TREMBLADE	100,00 €	Pas de montant défini	100,00 €
COLLECTIF CARITATIF DE LA TREMBLADE	750,00 €	750,00 €	750,00 €
ENTRAIDE PROTESTANTE	100,00 €	150,00 €	100,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	100,00 €		100,00 €
CLUB BMX BREUILLET	200,00 €	Pas de montant défini	300,00 €
HANDBALL CLUB LA TREMBLADE	150,00 €	500,00 €	400,00 €
AMPA (Athlétisme Marennes Presqu'île d'Arvert)	150,00 €	250,00 €	250,00 €
REFUGE LES AMIS DES BETES de ROYAN	200,00 €	300,00 €	200,00 €
SOCIETE NATIONALE SAUVETAGE EN MER	300,00 €	Pas de montant défini	300,00 €
DONNEURS DE SANG CANTON DE LA TREMBLADE	100,00 €	Pas de montant défini	100,00 €
TOTAL	2 350,00 €	2 150,00 €	2 800,00 €

2020FEV09 : Budget 2020 Commune

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2020 proposé par le maire, il s'équilibre en dépenses et recettes à :

BUDGET COMMUNE 2020	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Crédits votés</i>	1 485 000,00	1 027 516,15
<i>Résultat reporté</i>		457 483,85
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 485 000,00	1 485 000,00
	SECTION D'INVESTISSEMENT	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Crédits votés</i>	723 976,63	980 000,00
<i>Restes à réaliser</i>	119 278,00	
<i>Résultat reporté</i>	136 745,37	
TOTAL INVESTISSEMENT	980 000,00	980 000,00

2020FEV10 : Acquisition terrain B 738

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que la propriétaire de la parcelle B 738, située à l'Etang, classé en emplacement réservé sur le PLU, afin d'y créer dans l'avenir un bassin de rétention souhaite le céder. Elle a une proposition d'acquisition mais sachant que la commune peut préempter, elle en a adressé une au prix de 1 000 euros (soit 2.09 euros/m²).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- de se porter acquéreur de ladite parcelle au prix de 1 000 euros
- autorise le Maire à signer tout document et acte à intervenir dans le cadre de cette acquisition et à représenter la commune devant le notaire.

2020FEV11 : Création d'un poste de rédacteur principal

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que la secrétaire de Mairie, actuellement au grade de rédacteur a été inscrite sur la liste d'aptitude des rédacteurs principaux de 2^e classe par le Centre de Gestion de la Charente suite à sa réussite au concours pour ce grade en janvier dernier. Il propose au conseil d'ouvrir un poste de rédacteur

principal de 2^e classe au tableau des effectifs afin de la nommer à l'issue du délai de publicité obligatoire à la nomination à ce poste. Le poste de rédacteur sera ensuite clôturé à la date de la nomination de l'agent à son nouveau grade.

Le tableau des effectifs s'établira ainsi au 1^{er} mai 2020 :

1 Rédacteur principal de 2e classe	TC
1 Adjoint administratif principal de 1ère classe	TC
1 Adjoint administratif principal de 2e classe	TC
1 Brigadier-chef de police	TC
1 Adjoint technique principal de 1ère classe	TC
4 Adjoints techniques principaux de 2e classe	TC
3 Adjoints techniques	TC
1 Adjoint administratif contractuel	TNC 24/35e

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- décide de créer un poste de rédacteur principal de 2^e classe au tableau des effectifs à partir du 1^{er} mai 2020
- Confirme le tableau des effectifs présenté ci-dessus.

2020FEV12 : Renouvellement de la convention avec la Poste

Le Maire informe le conseil municipal qu'un courrier de la Poste signale que la convention établie en 2008 est arrivée à terme depuis le 02 mars 2017 et qu'il convient donc de délibérer pour accepter le renouvellement et pour une durée à choisir entre un et neuf ans.

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide

- de solliciter un renouvellement de la convention, pour une période de 9 ans, dans les mêmes conditions et en tenant compte des modifications d'horaires d'ouverture effectuées en septembre 2018.
- autorise le Maire à signer la convention à venir

2020FEV13 : Confirmation tarifs périscolaires 2019/2020

Monsieur le maire informe le conseil que les tarifs de cantine et garderie n'ont pas été modifiés à la rentrée 2019 et de ce fait aucune délibération n'a été prise. Toutefois la délibération précédente ne précisait pas la validité des tarifs pour l'année suivante. La trésorerie demande qu'une délibération soit prise pour appliquer ces tarifs sur l'année 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, confirme à l'unanimité, les tarifs en vigueur pour l'année 2020 soit

- repas primaire : **3.05 €**
- repas maternelle : **2.90 €**
- repas adulte : **4.80 €**

Forfait garderie matin :

- Familles dont le quotient familial est inférieur à 760 euros : **1.20 €**
- Familles régime général + MSA et pêche maritime : **1.40 €**

Forfait garderie soir :

- Familles dont le quotient familial est inférieur à 760 euros : **1.60 €**
- Familles régime général + MSA et pêche maritime : **1.80 €**

Questions diverses :

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil municipal pour ce dernier mandat.

Monsieur MENADIER signale que le moulin de Chatressac va avoir un nouveau système d'ouverture automatique. Les travaux, sous l'égide du syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre devraient commencer début mars. Il interpelle également le Conseil municipal sur la situation de la Coop car il entend beaucoup de choses et souvent contradictoires. Monsieur le Maire et Monsieur MARY lui répondent qu'ils ont eu un rendez-vous avec un responsable de Coop Atlantique COOP ATLANTIQUE qui prétend que la politique de sa société est bien de maintenir l'existence de ses petits commerces mais qu'en l'occurrence il est envisagé un changement de gérant à CHATRESSAC.

Monsieur le Maire et Monsieur Mary et s'interrogent sur l'avenir du magasin indiquant que dans l'immédiat ils ne peuvent apporter d'autres précisions et rien ne pourra être clarifié que par des contacts ultérieurs.

Monsieur Le Tallec demande ce qui va être fait des branchages sur les bords de la rue du chemin vert suite à l'élagage effectué par une société pour le compte d'ENEDIS pour dégager les câbles électriques envahi par les branches. Ce ramassage est à charge de la commune pour les espaces publics et les particuliers chez lesquels les arbres sont taillés et le broyage sera effectué par les services municipaux après les vacances scolaires.

Monsieur DUC demande ou en est la coupe des arbres prévue à l'ancien camping. Cela est également planifié après les vacances scolaires, avec une location de broyeur pour évacuer les branchages et ceux à enlever suite à élagages d'ENEDIS.

Il demande également pourquoi les totems d'entrée de bourg n'ont pas été posés puisque c'est cette municipalité qui les a fait faire. Il lui est répondu que le curage des fossés au vu des intempéries de l'hiver était plus urgent mais que les totem seront posés dans les sols et le temps permettront de faire les scellements sur du terrain plus sec.

Monsieur MARY signale que l'association du théâtre d'Arces jouera à la salle des fêtes le 3 avril et qu'une chasse aux œufs sera organisée avec le train des Mouettes le 12 avril prochain.

Bon pour affichage le 28 février 2020

